



Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
Section locale de Montréal

## Les publisacs sont de retour

Nous le savons, l'arrêt de la livraison des publisacs par Postes Canada n'était que temporaire, considérant qu'un règlement municipal restreignant la livraison de ceux-ci par *Transcontinental* entre en vigueur au mois de mai prochain sur l'île de Montréal.

Les discussions se sont donc poursuivies entre Postes Canada et *Transcontinental* depuis la fin du mois de décembre 2022.

**Le 15 février 2023, l'employeur nous a avisé qu'une entente avait été conclue avec *Transcontinental* pour reprendre la livraison des publisacs.**

L'employeur, à notre niveau, n'avait pas toutes les informations nécessaires pour nous permettre d'avoir une pleine compréhension de l'entente, mais voici ce qui nous a été partagé :

- Les dimensions des publisacs seront les mêmes qu'avant (11 po x 12 po).
- Il sera récurant à chaque semaine et il sera livrable du mardi au jeudi inclusivement.
- Malgré les encarts multiples, l'employeur vous payera pour un seul circulaire **(un grief est déjà actif pour dénoncer cette situation).**
- Il ne sera pas possible pour *Transcontinental* de faire plus d'un envoi par semaine.
- Le poids de l'envoi qui, à l'origine, allait jusqu'à 300 grammes sera limité à 56 grammes maximum.

Malgré une réduction non négligeable du poids du publisac, plusieurs enjeux de santé et sécurité persistent et beaucoup de travail sera encore nécessaire pour que la livraison de ce produit se fasse dans le respect de notre santé et sécurité.

Nous dénonçons néanmoins fortement le fait que l'employeur procède au déploiement de la livraison de façon précipitée sans laisser le temps de mettre en place les outils nécessaires.

Lors de la première phase d'implantation en octobre 2022, l'employeur nous avait laissé un délai d'un peu plus d'un mois pour nous ajuster, ce qui était loin d'être suffisant.

**Cette fois-ci, l'employeur nous laisse un délai de 7 jours ouvrables seulement, puisqu'il prévoit le début de la livraison le 27 février prochain !!**



Il est impossible de penser que l'employeur sera en mesure de respecter ses obligations en matière de santé et sécurité en si peu de temps et nous demandons à ce qu'il revoit son échéancier d'implantation complètement déraisonnable.

Rappelons que des travailleurs et travailleuses se sont blessé.e.s dans le passé en modifiant de l'équipement de livraison, puisqu'il n'y avait pas d'outil adéquat.

Pour rajouter au volet déraisonnable de ce que l'employeur fait, au lieu de viser l'implantation dans deux installations, comme il l'a fait en octobre passé, il vise maintenant le déploiement initial dans 9 installations, à moins que les choses ne changent.

### Voici les installations visées :

Ahuntsic, Montréal-Nord, Pointe-aux-Trembles, St-Léonard, St-Michel, Snowdon, Pierrefonds, Pointe-Claire-Dorval, Notre-Dame-de-Grâce

Il reste encore beaucoup de questions sans réponse, dont une importante puisqu'il n'est pas trop tard.



**Est-ce que l'employeur retardera la mise en œuvre de la livraison en respectant notre santé et sécurité ou si l'appât du gain prendra le dessus?**

Syndicalement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Robitaille'.

**Alain Robitaille**

STTP – Section locale de Montréal

AR/mhg sepb-574

Montréal, 16 février 2023/330